

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

**AU SEIN
D'UNE
ÉGLISE
STRUCTURÉE**

**QUI TÉMOIGNE
DANS UN
TERRITOIRE
ET AVEC
D'AUTRES**

**QUI PERMET
À CHACUN D'ÊTRE
ACCUEILLI
POUR EXPRIMER
SES RICHESSES**

**AVEC
DES MISSIONS,
DES RESPONSABILITÉS**

**QUI SUIV
LE CHRIST
ET EN VIT**



**ÊTRE MISSIONNAIRE DANS
NOS PAROISSES DE DEMAIN**

**LIMOGES
14/09/24**

SOMMAIRE

■ PAROISSE, DOYENNÉ, ZONE PASTORALE	P.5
■ EAP	P.13
■ CONSEIL PASTORAL	P.15
■ ASSEMBLÉE PAROISSIALE	P.18
■ ÉQUIPES LOCALES (RELAIS), RÉFÉRENTS LOCAUX	P.20
■ CONSEIL ÉCONOMIQUE	P.27



Seigneur, à travers l'histoire et ses soubresauts, Tu conduis par ta Sagesse l'Église fondée par saint Martial en Limousin. En ce troisième millénaire, elle s'interroge sur les choix qu'elle doit faire pour être fidèle à son héritage et à sa mission, cheminant sans peur vers le Royaume.

Ce peuple d'horizons multiples, mais uni par le même baptême, partageant la même Foi, guidé par les pasteurs que tu lui as donnés, te prie en ce moment de discernement : Donne-lui la claire vision de ce qu'il doit faire, pour qu'avec réalisme et audace, dans la communion de toute l'Église, il soit, ici et maintenant, un peuple ardent à faire le bien, dévoué à te servir, animé par le zèle de l'annonce de l'Évangile de Jésus-Christ pour le Salut de tous, en terre limousine.

Que l'Esprit promis par Jésus, qui habite dans l'Église de Limoges et dans le cœur des fidèles, soit l'artisan d'une unité qui intègre la diversité. Qu'il stimule le discernement mené par le plus grand nombre, avec le soutien de l'équipe synodale, pour que tous ensemble, dans l'écoute et le respect, nous cherchions les moyens les plus appropriés à la mission, sachions adapter les structures de notre diocèse, en comptant sur les dons et les charismes de tous, afin que notre Église demeure aujourd'hui et demain le signe joyeux de ta présence qui sauve.
Amen.

+Mgr Pierre-Antoine Bozo



Ce document s'inscrit dans la démarche synodale de l'Église de Limoges qui a débuté avec l'équipe d'Éveil synodal, suivie par Pentecôte 2022, puis par les travaux de la commission territoire. En septembre 2024, une équipe diocésaine synodale a été désignée pour poursuivre cet élan et, nourrie des travaux précédents, construire des propositions afin d'inviter les chrétiens du diocèse de Limoges à être missionnaires dans nos paroisses de demain.

Ce livret est l'aboutissement de **la première étape** souhaitée par l'équipe : recueillir les réflexions menées au sein des paroisses, services et mouvements, autour de la question suivante : comment être missionnaire dans nos paroisses de demain ? De tous les écrits reçus, l'équipe diocésaine synodale a réalisé une synthèse (« ce que vous en pensez ») pour chacun des domaines abordés, réunis en cinq pôles. Pour enrichir la réflexion, des textes (« ce qu'en disent les textes ») ont été proposés dans chacun des domaines.

Tout ce travail a été réalisé afin de préparer **la seconde étape** : l'assemblée synodale du 14 septembre 2024. Ce livret n'est qu'un document de travail, une étape dans la démarche synodale engagée. Les délégués présents à cette assemblée devront travailler les différents domaines et réfléchir dans chacun des pôles à des propositions concrètes pour relever les défis de la mission dans nos paroisses du diocèse de Limoges.

L'équipe a donc défini **cinq pôles de réflexion** autour de la paroisse, une communauté de communautés qui suit le Christ et qui en vit (pôle 1), qui témoigne dans un territoire et avec d'autres (pôle 2), au sein d'Église structurée (pôle 3), avec des missions et des responsabilités (pôle 4) et qui permet à chacun d'être accueilli pour exprimer ses richesses (pôle 5).

Les délégués ont été répartis par pôle avec un livret correspondant. **La matinée** est consacrée à la lecture d'un ou deux domaines en petit groupe selon la méthode de conversation dans l'Esprit (expliquée en fin de livret). **L'après-midi**, tous les délégués de chaque pôle se retrouvent en assemblée pour échanger sur leurs domaines respectifs et bâtir des propositions.

Tous ces travaux feront l'objet d'une synthèse qui sera élaborée par l'équipe diocésaine synodale à l'automne 2024 et l'hiver 2025 (**étape 3**). Une nouvelle assemblée synodale sera réunie en Creuse le 24 mai 2025 pour relire et amender cette synthèse (**étape 4**) avant que cette dernière soit remise à Mgr Bozo, évêque de Limoges, qui présentera ses orientations pour le diocèse de Limoges le 11 novembre 2025 (**étape 5**).

L'équipe diocésaine synodale

Être missionnaire **DANS NOS PAROISSES** DE DEMAIN



LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

PAROISSE, DOYENNÉ, ZONE PASTORALE

Ce que vous en pensez

■ Il faut élargir la conception classique de la Paroisse « espace géographique » délimité et comprendre celle-ci aussi et surtout comme un « territoire existentiel » : contexte où chacun vit sa propre vie, faite de relations de toutes sortes, de services réciproques et de traditions.

■ Avant toute chose, l'échelle d'une paroisse n'est pas tant liée à des limites administratives mais plutôt de porter un projet commun qui unifie des catégories de personnes différentes et qui permet surtout de créer un sentiment d'appartenance à un groupe (ex : comme les effets d'un pèlerinage) et de préserver des liens déjà existants.

■ Le rôle des centres devrait être de rassembler pour permettre : les messes, la formation des laïcs, la communication entre les centres locaux, les sacrements, la catéchèse, la prière...

■ Les avis sont très partagés, mais un point fait l'unanimité des présents : une nécessité de prendre en considération les axes de circulation et non les limites administratives. Les temps de déplacement ou des routes difficiles sont des freins pour rassembler les chrétiens. Le découpage et l'organisation de la paroisse doit tenir compte des axes principaux, du temps et des distances de trajet et des bassins de vie. Il est important que le diocèse garde également en tête que la distance est encore plus un frein pour les personnes âgées, handicapées et en difficulté financière. De fait ces personnes peuvent être exclues de la dynamique de la communauté paroissiale.

■ Il est également important lors de ce redécoupage à venir de ne pas casser ce qui existe et qui est long à reconstruire.

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

■ Redécoupage possible mais sous conditions :

- importance que chaque paroisse garde son identité
- à envisager : des équipes laïques responsables + 1 prêtre modérateur
- inutile de défaire ce qui fonctionne aujourd'hui
- les personnes se connaissent et travaillent ensemble depuis quelques années
- des temps forts « inter paroissiaux » au niveau catéchèse-aumônerie-baptême-mariage
- de développer et de soutenir les petites communautés locales
- de former des acolytes lecteurs (femmes)

■ La paroisse étant un lieu de passage, elle pourrait être définie par type de vie (urbain, péri-urbain ou rural).

■ Quelle pertinence dans les cartes proposées pour répondre à la fois à la question du rassemblement du peuple chrétien, à celle de la proximité et de l'habitat des prêtres ?

■ Dans l'agglomération de Limoges, passer de 10 paroisses à 5 : oui, il faut se raisonner pour se dire qu'à l'avenir il n'y aura pas de prêtre partout.

■ Mais à tout vouloir regrouper, n'allons-nous pas plutôt nous éloigner, nous isoler, et nous fragmenter ? Les personnes de bonne volonté qui passent et donnent leurs temps pour la paroisse actuelle vont-elles continuer à le faire, à courir ici et là sur des distances encore plus éloignées de leur secteur ? Elles sont déjà peu nombreuses et ont aussi leurs contraintes. Nous craignons qu'une certaine lassitude mais aussi une dissolution des actions menées au niveau local s'installent et donc la disparition progressive de l'impact de l'action paroissiale sur la vie communale.

■ Pour notre part, si le plan actuel se fait, nous ne nous voyons pas parcourir le nord du département d'est en ouest et du nord au sud pour les rassemblements de l'aumônerie par exemple ou autres. Tout est fait pour éloigner les gens les uns des autres. Cela mettra en difficulté une certaine catégorie de la population, personnes âgées, personnes ayant des problèmes de santé, et/ou ayant du mal à se déplacer ou n'ayant pas de moyen de locomotion. Et qui se retrouve être la majorité de la population rurale.

■ Des expériences de messes de doyenné ont été tentées ces dernières années. Malgré la location d'un car de ramassage des paroissiens, la participation a été très décevante.

■ Quel lieu serait le plus approprié ? Nous pensons que les réunions doivent être tournantes et ne pas favoriser un lieu. Nous pensons aussi que les rencontres doivent regrouper plusieurs paroisses afin d'avoir un effet de masse, de réconfort et d'entraînement.

PAROISSE, DOYENNÉ...

■ Le défi est de conserver une équité entre le «Centre» et les clochers éloignés de ce centre. Les différents rassemblements peuvent s'opérer au centre mais aussi dans les clochers animés par communautés locales.

Cette nouvelle découpe du diocèse n'est-elle pas déjà actée... ? et de fait n'est-elle pas déjà la réalité pour les prêtres et pour nous tous ?

■ Dans la société civile, des fusions de régions, de communautés de communes ou de communes (communes nouvelles) sont devenues des « usines à gaz » ayant pour conséquence le délaissement des territoires les plus excentrés. De grâce, que l'Église ne reproduise pas ce qui ne marche pas dans la société civile ! Qu'elle évite l'écueil de la tentation de la méga-paroisse, qui deviendra également une « usine à gaz » conduisant au désert religieux dans de vastes territoires ruraux.

■ Pour construire les paroisses de 1985, de taille encore réaliste, des curés dynamiques et des équipes pastorales se sont dépensés ces 20 dernières années pour créer du lien et réunir les gens et les secteurs. Les paroissiens ont appris à se connaître et à travailler ensemble. La taille de la méga-paroisse ne permettra jamais un tel résultat, les distances étant énormes.

Nous pensons également que, dans quelques années, il faudra à nouveau agrandir la méga-paroisse pour faire coller l'antique schéma du Concile de Trente : un territoire / une paroisse / un curé. Où s'arrêtera-t-on dans cette course folle à un paradigme du passé ?

■ Les cinq paroisses du doyenné représentent un immense territoire difficilement compatible avec une présence régulière d'un prêtre. Il faudrait dans ce cas conserver les prêtres actuels des paroisses.

■ Nous pensons que le mieux serait de conserver les paroisses telles qu'elles sont. Un curé sur le doyenné pourrait devenir le modérateur des paroisses de ce doyenné, devenant ainsi un prêtre itinérant à l'instar de Saint Paul dans les communautés qu'il avait créées.

■ Le moyen terme que nous proposons :

- EAP centrale auprès du prêtre modérateur responsable de la Paroisse centrale. Une équipe resserrée de 10 personnes sera chargée de la cohésion, des orientations majeures et du rayonnement de la Paroisse.

- conservation des paroisses actuelles avec leurs EAP paroissiales. Elles travailleront avec la Paroisse centrale pour proposer et effectuer les actions. Elles seront à l'écoute des Communautés Locales et les aideront à réaliser les actions auprès des paroissiens.

- l'installation des Communautés Locales qui permet de conserver cette vie paroissiale locale tout en développant une communauté de paroissiens œuvrant sur une démarche commune. Cette solution permet une fluidité d'actions montantes et descendantes.

■ Une vie diocésaine, mue par la confiance fraternelle, le dialogue dans des

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

relations simples à tous niveaux avec, bien entendu, la mise en œuvre et la reconnaissance de l'exercice de la charge pastorale, curiale ou épiscopale... cette vie diocésaine sera un bonheur et deviendra un attrait.

Cela suppose que nous soyons les uns et les autres, laïcs, prêtres, diacres, consacrés, évêque dans une conscience d'être au coude à coude dans une rude mission où nos vies sont engagées

■ Tous sont conscients de la nécessité d'évoluer dans l'approche de la mission et dans la géographie des paroisses et notent la cohérence globale du redécoupage proposé par rapport à la proximité et l'habitat des prêtres. Mais la plupart ont exprimé des doutes quant au fait « d'exploser » la paroisse.

■ Une gouvernance synodale est TRES attendue par tous, elle nécessite un apprentissage à l'écoute. Cet apprentissage à l'écoute (1ère étape) doit forcément se prolonger par un processus ou dispositif de délibération (2ème étape) ce qui suppose une pratique du compromis, et donc de porter le souci de l'unité avec les diversités et sans uniformiser (en particulier au sein d'une paroisse aux relais divers ; il n'est pas nécessaire que tous les relais soient organisés et vivent de la même façon). Pour cela, il est possible de s'inspirer d'une définition du compromis : « Que du partage de nos différends et de nos visions opposées naisse une interprétation commune où se retrouver et vivre ensemble ».

■ Découpage proposé : les réalités démographiques en zone urbaine ne sont pas forcément bien prises en compte ; fortes craintes d'associer des réalités différentes entre urbains, suburbains et ruraux.

■ Quel lieu de regroupement ? comment ne pas casser la dynamique actuelle des paroisses en place en créant une « super paroisse ».

■ Confiance envers ceux qui connaissent mieux que moi l'histoire et le territoire. Mais le fait est qu'on couvre de moins en moins le territoire et que l'on doit aller vers des petits cœurs vivants.

■ On a l'impression de vouloir encore couvrir tout le territoire.

■ On peut toujours faire quelques ajustements mais, à la réflexion, je ne crois pas que nous résoudrons ce qui peut apparaître un peu comme la quadrature du cercle en regroupant les paroisses. On a déjà regroupé, et sans doute on regroupera encore mais le risque est quand même d'avoir de « la perte en ligne ». Regrouper et maintenir la proximité est un vrai défi et je ne suis pas sûr que les relais fonctionnent vraiment comme cela avait été prévu. En regroupant, et donc en centralisant, on compte plus ou moins sur le fait que les personnes viendront là où les choses sont centralisées alors qu'il faut plutôt aller vers.

PAROISSE, DOYENNÉ...

■ Divers points de vue :

- mixité urbain/rural en faisant attention que tout ne soit pas centralisé en ville.
- se rendre disponible, faire des permanences (proximité) dans les 4 coins de la future paroisse.
- avoir plusieurs pôles étendus sur le territoire.
- nous vivons déjà des rencontres, rassemblements, avec d'autres paroisses.
- si le rassemblement est important, la proximité l'est tout autant.
- ces découpages sont trop grands.
- disparité de population selon les découpages proposés.
- un regret : on resserre tout sur le centre-ville alors que ce sont les périphéries qui explosent.
- crainte que le nouveau découpage mette du temps à être intégré.

■ On mesure mal ce qui a prévalu à l'élaboration des cartes. On nous parle d'audace à avoir, d'aider les prêtres... Quid néanmoins de l'histoire des communautés concernées qui sont déjà malmenées et voient par ce « dispositif » s'éloigner la présence ecclésiale. On voit mal aussi comment cela pourra aider les prêtres : on nous parle de la réduction des réunions d'EAP, et des conseils divers. Certes mais à quel prix : réduction de la proximité ecclésiale, négligence des réalités locales dont on mesure l'importance dans l'annonce de l'évangile. Ces recompositions risquent fort d'engendrer un désintérêt... L'Église ne pourra pas vivre sans un enracinement local significatif donnant à voir la concrétisation d'une annonce.

■ La paroisse existe par le mystère de la communion et la mission. Elle peut s'identifier par quatre dimensions à vivre : intimité avec Jésus, communion, mission et attention aux pauvres.

■ La raison d'être d'une paroisse c'est son existence actuelle (la paroisse est là), implantée dans un territoire. Si elle est remodelée, elle perd sa vigueur (elle n'est plus là, pas si tu l'éclates de l'extérieur).

■ Chaque paroisse doit être encore plus proche des gens, lieu de communion vivante et de participation, elle s'oriente complètement vers la mission.

■ L'absence d'un grand centre qui pourrait être préjudiciable dans notre cas se révèle au contraire facteur d'équilibre entre les relais villages d'importance égale.

■ La réorganisation territoriale casse l'élan missionnaire déjà engagé dans la paroisse.

■ Nous ne nous satisfaisons pas de cette proposition qui abîmera sans aucun doute la dynamique missionnaire construite au gré des événements.

■ Donc à la grande question « d'associer » des paroisses ou bien de fondre l'une dans l'autre, la réponse est NON, car nous ne devons pas tomber dans cette tentation administrative : en effet nous souffrons quand même d'isolement et la distance (et

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

le temps) pour se rendre aux cérémonies ne peut être augmentée sans préjudices. L'incidence de l'éclatement des paroisses n'a pas la même conséquence entre le milieu urbain et rural. Le prétexte du regroupement ou dissolution n'est pas un bon argument : la vie communautaire entre prêtres pouvant s'avérer difficile et n'est pas à idéaliser même si le modèle est très séduisant en théorie.

■ La taille actuelle de la paroisse paraît raisonnable ; quel bénéfice donnerait une paroisse presque deux fois plus grande, si ce n'est d'augmenter le temps passé en déplacements, donc la perte de temps, la pollution et la consommation d'énergie. Moins de fidèles participeront aux célébrations de la Semaine Sainte ou de la veillée Pascale qui sont dans un seul lieu par paroisse.

■ Par notre manque de Foi, contrairement aux poissons et aux pains nous n'aurons pas une multiplication des nombres de prêtres. Ceci va nous conduire inévitablement à une diminution du nombre de paroisses et un élargissement de celles qui resteront. Il faudra l'admettre et l'accepter sans penser que pour les autres c'est très bien mais que pour nous il ne faut rien changer !

Une des vocations de l'Église est sa proximité. L'élargissement des paroisses va obligatoirement éloigner les personnes des structures de culte (église, catéchisme, réunion, ...). La question pour moi est de savoir comment combler ce fossé qui se creuse.



point abordé par l'équipe d'éveil synodal

Ce qu'en disent les textes

■ Evangelii gaudium

28. La paroisse n'est pas une structure caduque ; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté. Même si, certainement, elle n'est pas l'unique institution évangélisatrice, si elle est capable de se réformer et de s'adapter constamment, elle continuera à être « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles ». Cela suppose que réellement elle soit en contact avec les familles et avec la vie du peuple et ne devienne pas une structure prolixe séparée des gens, ou un groupe d'élus qui se regardent eux-mêmes. La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. À travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. Elle est communauté de communautés,

PAROISSE, DOYENNÉ...

sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire. Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission.

■ La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Eglise (29 juin 2020)

V. "Communauté de communautés" :
la paroisse intégrante, évangélisatrice et attentive aux pauvres

27. Le sujet de l'action missionnaire et évangélisatrice de l'Eglise est toujours le Peuple de Dieu dans son ensemble. De fait, il apparaît dans le Code de Droit Canonique que la paroisse ne se définit pas comme un édifice ou un ensemble de structures mais comme une communauté précise de fidèles, dont le curé est le pasteur propre. A ce propos, le Pape François a rappelé que « la paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration », et il a dit qu'elle « est communauté de communautés ».

28. Les diverses composantes qui constituent la paroisse sont appelées à la communion et à l'unité. C'est dans la mesure où chacun reconnaît sa propre complémentarité et la met au service de la communauté, que, d'une part se réalise pleinement le ministère du curé et des prêtres qui collaborent avec lui comme pasteurs, et que d'autre part se manifeste la spécificité des différents charismes des diacres, des consacrés et des laïcs. Ainsi chacun agit pour la construction de l'unique corps (cf. 1 Co 12, 12).

29. La paroisse est donc une communauté convoquée par l'Esprit Saint pour annoncer la Parole de Dieu et faire naître de nouveaux enfants à la fontaine baptismale ; rassemblée par son pasteur, elle célèbre le mémorial de la passion, de la mort et de la résurrection du Seigneur, et témoigne sa foi dans la charité en vivant dans un état permanent de mission, afin que le message salvifique qui donne la vie ne vienne à manquer à personne.

VII. La paroisse et les autres répartitions internes d'un diocèse

42. La conversion pastorale de la communauté paroissiale dans un sens missionnaire prend donc forme et se réalise selon un processus graduel de renouvellement des structures où, par conséquent, la charge pastorale ou une participation à son exercice est confiée aux uns et aux autres selon des modalités diverses qui impliquent toutes les composantes du Peuple de Dieu.

43. A propos de la répartition interne du territoire diocésain, à la paroisse et aux vicariats forains, déjà prévus par le Code de Droit Canonique en vigueur, se sont ajoutées depuis quelques décennies dans le langage courant, repris par les documents du Magistère, des expressions comme "unités pastorales" et "zones

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

pastorales”. Ces dénominations définissent de fait des formes d’organisation pastorales du diocèse, qui expriment un nouveau rapport entre les fidèles et le territoire.

VII. Comment procéder à l’érection d’un regroupement de paroisses

48. (...) la suppression de paroisse par union extinctive est légitime pour des causes qui regardent directement la paroisse en question. Ne sont pas des raisons valables, par exemple, la seule pénurie du clergé diocésain, la situation financière générale du diocèse, ou d’autres conditions propres à la communauté, dont on prévoirait un changement à brève échéance (par exemple l’importance numérique, le manque d’autonomie financière, la modification de l’aménagement urbain du territoire). Comme condition de légitimité de ce genre de mesure, il faut que les motifs présentés soient directement et organiquement liés à la communauté paroissiale et non à des considérations générales, théoriques ou “de principe”.

Quelles sont vos propositions ?

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

EAP

Ce que vous en pensez

■ Dans les remontées des paroisses il est fréquemment mentionné que l'équipe pastorale est peu voire pas connue de la part des paroissiens : manque de communication ? de visibilité ?

■ Cette équipe, appelée par le curé, n'est pas à côté de lui, ni en face de lui, mais ensemble (le curé et l'équipe de laïcs) forment cette équipe.

■ Pour rendre plus visible l'équipe pastorale, plusieurs propositions sont remontées :

- installer l'équipe pastorale en même temps que le curé par l'évêque ou son vicaire général afin que les paroissiens prennent conscience de l'importance de l'équipe.
- faire un trombinoscope des membres de l'équipe pastorale
- élection des membres par la communauté chrétienne

■ Les paroisses proposent qu'il y ait une formation obligatoire de l'équipe et de chacun de ses membres (quelle formation ? Où? Souci de la proximité). Que chaque membre ait une connaissance générale de la paroisse (territoire, relais et personnes significatives).

■ Une reconnaissance publique devant les paroissiens mais également la société civile (maires...). Cela leur donnera de la légitimité et ils pourront être un repère dans la paroisse.

■ Suggestion d'installer l'équipe en même temps que le curé. Ainsi le Peuple de Dieu pourra reconnaître la charge partagée des différents membres selon leur vocation.

■ Qu'il y ait un véritable esprit de synodalité.

■ Enfin et surtout ce qui a été souligné c'est la fraternité, la prière, le partage de la Parole de Dieu au sein même de l'équipe (une récollection de rentrée de l'équipe ?)

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

Ce qu'en disent les textes

■ Code de droit canonique

Can. 517 § 2 : Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale.

■ Concile Vatican II , Constitution sur l'Église

§ 31 : Les laïcs sont les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien.

■ Synode de Pentecôte 1985 : La route de l'Eglise : Chapitre 2 : Peuple de Dieu rassemblé en Église

Faire Église ensemble, c'est une responsabilité ; nous ne pouvons pas y échapper sans trahir la confiance du Christ. Et nous avons à le faire ici et maintenant dans notre diocèse.

■ Lettre pastorale de Monseigneur DUFOUR Pentecôte 2005 (article Équipe Pastorale)

L'Équipe pastorale puise son souffle dans la prière, le partage de la Parole de Dieu et l'amour fraternel.

Quelles sont vos propositions ?

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

CONSEIL PASTORAL

Ce que vous en pensez

■ Besoin d'intégrer plus de personnes au sein de l'équipe pastorale. Équipe d'Animation Paroissiale (EAP) et Conseil pastoral (CP) sont-ils utiles tous les deux ? Aujourd'hui la disponibilité des personnes a changé, on ne peut plus faire reposer les responsabilités sur un tout petit nombre, c'est trop lourd, et si on veut pouvoir bénéficier de personnes jeunes, on ne peut pas leur demander de s'engager pour trop longtemps (déménagement, naissance, nouveaux engagements...). Nous devons nous adapter à la société en mouvement et nous appuyer sur la coresponsabilité !!

■ Le Conseil pastoral : il ne faut pas l'abandonner car c'est un lieu de synodalité ; supprimer les Conseils pastoraux, c'est supprimer la synodalité ; ils donnent des avis à l'EAP et sont aussi forces de propositions. Importance de l'articulation entre ces deux instances.

■ Conseil pastoral : tendance à s'épuiser. Est-ce la bonne formule ? Fonctionnement lourd : à porter, à animer, beaucoup de points de vue pertinents.

■ Conseil pastoral, peu visible dans la vie de la communauté. Il est lieu de synodalité. Il sera composé de membres des anciennes paroisses. Bon dynamisme de l'Équipe Paroissiale et du Conseil pastoral quand il y en a un. Là où il y a des assemblées paroissiales, les présents sont motivés et partie prenante de la mission, peut-être davantage que lorsqu'il y avait un Conseil pastoral (selon les lieux).

■ Nous essayons autant que faire se peut de créer dans chaque clocher un réseau de personnes référentes (nous partons souvent de rien ou presque). À terme c'est à partir de ces réseaux que pourra se constituer un Conseil pastoral efficace dont il est permis de penser qu'il est une pièce essentielle de la pastorale paroissiale servant d'interface entre l'EAP et la communauté paroissiale (c'est le conseil de la paroisse et non le conseil du curé (can 532). Il est aussi lieu de prise en compte des réalités plus locales. Il est lieu de réflexion et de proposition en dialogue avec l'EAP. Ils ne sauraient être remplacés par les assemblées paroissiales qui sont des temps forts de rassemblement et de consultation de la communauté. Que penser du reste de la disparition quasi complète des conseils au niveau diocésain, et de la disparition non moins tragique des conseils pastoraux de paroisse ? Il y a là un espace de synodalité en grave danger.

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

Ce qu'en disent les textes

■ Code de droit canonique (1983)

Le conseil pastoral est un organe consultatif qui joue un rôle important dans la vie de l'Église catholique, en particulier au niveau paroissial et diocésain. Le Code de Droit Canonique de 1983 contient plusieurs canons qui traitent des conseils pastoraux. Voici les principales références :

Conseils Pastoraux Paroissiaux

Canon 536 :

o §1 : "Si le diocèse possède un conseil pastoral, il appartient à l'évêque diocésain, après avoir entendu le conseil presbytéral, d'instituer un conseil pastoral dans chaque paroisse. Ce conseil est présidé par le curé et dans ce conseil, les fidèles, avec ceux qui participent au soin pastoral de la paroisse en vertu de leur charge, apportent leur aide pour promouvoir l'activité pastorale."

o §2 : "Le conseil pastoral a seulement voix consultative et il est régi par les normes établies par l'évêque diocésain."

Conseils Pastoraux Diocésains

Canon 511 :

o "Dans chaque diocèse, selon les circonstances pastorales, il faut constituer un conseil pastoral, c'est-à-dire un groupe de fidèles qui, sous la présidence de l'évêque diocésain, recherche et examine tout ce qui concerne les activités pastorales du diocèse, et propose des conclusions pratiques sur ces mêmes questions."

Canon 512 :

o §1 : "Le conseil pastoral est composé de fidèles qui sont en pleine communion avec l'Église catholique, clercs, membres d'instituts de vie consacrée, surtout laïcs, désignés de manière qu'ils représentent réellement tout le diocèse."

o §2 : "Les membres du conseil pastoral sont désignés selon le mode déterminé par l'évêque diocésain."

o §3 : "Il appartient uniquement à l'évêque diocésain de promulguer les règlements concernant la constitution et le fonctionnement du conseil pastoral."

Canon 513 :

o §1 : "Le conseil pastoral est constitué pour un temps déterminé, selon les dispositions du droit particulier, cependant de telle sorte que l'évêque diocésain puisse le renouveler intégralement ou en partie."

o §2 : "Lorsque le siège est vacant, le conseil pastoral cesse."

Canon 514 :

o §1 : "Le conseil pastoral possède seulement voix consultative. À l'évêque diocésain seul appartient le droit de le convoquer selon les nécessités de l'apostolat, et de présider ses réunions, ainsi que de déterminer les questions à traiter ou d'en recevoir les propositions des membres."

o §2 : "Il doit être convoqué au moins une fois par an."

■ Autres références du droit canonique

Canon 495 §1 :

o "Dans chaque diocèse, il doit y avoir un conseil presbytéral, c'est-à-dire un groupe de prêtres représentant le presbyterium, qui, comme un sénat de l'évêque, a pour mission d'aider l'évêque dans le gouvernement du diocèse selon les normes du droit, afin de promouvoir au mieux le bien pastoral du peuple de Dieu confié au diocèse."

Canon 492 §1 :

o "Dans chaque diocèse, il doit y avoir un conseil pour les affaires économiques, que préside l'évêque diocésain ou son délégué, composé d'au moins trois fidèles nommés par l'évêque, compétents en matière économique ainsi que dans le droit civil, et d'une probité reconnue."

Ces canons montrent comment le droit canonique prévoit la mise en place de conseils pastoraux pour assister les curés et les évêques dans la gestion et l'organisation des activités pastorales. Les conseils pastoraux sont consultatifs et sont constitués de fidèles qui représentent diverses composantes de la communauté ecclésiale.

Quelles sont vos propositions ?

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

ASSEMBLÉE PAROISSIALE

Ce que vous en pensez

- L'assemblée paroissiale est une instance synodale : le peuple de Dieu exprime ses besoins et ses souhaits.
- Elle est un lieu d'apprentissage de la synodalité et de la coresponsabilité afin de prendre soin de tous les paroissiens (habituels et occasionnels).
- Le but de l'assemblée paroissiale est de participer, ce qui signifie s'écouter, proposer et discerner les propositions susceptibles d'améliorer la vie de la paroisse en fonction de leur caractère réaliste et de leur faisabilité.
- C'est à l'Équipe pastorale d'organiser régulièrement des Assemblées paroissiales. (2 par an maximum). Elle le fera en concertation avec les Équipes de relais, en prêtant une attention particulière à la manifestation (souvent discrète) de nouveaux charismes et à l'émergence de nouveaux ministères (prêtres de la Creuse).
- Là où il y a des assemblées paroissiales, les présents sont motivés et partie prenante de la mission, peut-être davantage que lorsqu'il y avait un Conseil Pastoral (selon les lieux).
- Les assemblées paroissiales sont des temps forts de rassemblement et de consultation de la communauté.
- Ce n'est donc pas une assemblée de copropriété où chacun vient défendre ses intérêts. Ce n'est pas non plus une assemblée générale d'association. Il ne s'agit pas d'une instance où chacun va voter selon le principe « un homme, une voix » des résolutions préparées par l'EAP.

Ce qu'en disent les textes

■ Code du droit canonique

Can. 212 : « Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux pasteurs de l'Église leurs besoins surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits. Selon le savoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauve l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes. »

■ Pape François, Audience générale du mercredi 25 septembre 2019

«À travers le livre des Actes des apôtres, nous continuons à suivre un voyage : le voyage de l'Évangile dans le monde. Saint Luc montre avec un grand réalisme la fécondité de ce voyage, ainsi que l'apparition de certains problèmes au sein de la communauté chrétienne. Dès le début, il y a eu des problèmes. Comment harmoniser les différences qui coexistent en son sein sans que ne se produisent des affrontements et des fractures ?

La communauté n'accueillait pas seulement les Juifs, mais aussi les Grecs, c'est-à-dire des personnes provenant de la diaspora, pas des Juifs, avec leur propre culture et sensibilité et ayant une autre religion. Aujourd'hui, nous les appelons des «païens». Et ces derniers étaient accueillis. Cette «compréhension» détermine des équilibres fragiles et précaires ; et face aux difficultés apparaît la «zizanie», et quelle est la pire zizanie qui détruit une communauté ? La zizanie du murmure, la zizanie du commérage : les Grecs murmurent à cause de l'inattention de la communauté à l'égard de leurs veuves. Les apôtres commencent un processus de discernement qui consiste à bien évaluer les difficultés et à chercher ensemble des solutions. Ils trouvent une issue en partageant les diverses tâches en vue d'une croissance sereine de tout le corps ecclésial et pour éviter de négliger aussi bien la « course » de l'Évangile que le soin des membres les plus pauvres »

Quelles sont vos propositions ?

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

ÉQUIPES LOCALES (RELAIS) ET RÉFÉRENTS LOCAUX

Ce que vous en pensez

■ Les équipes de relais sont essentielles pour notre paroisse afin d'éviter qu'un « centre » ne gère le tout. Ces équipes de relais sont reconnues et servent d'interlocutrices. Elles soutiennent toutes les initiatives d'église localement (groupe de prière, groupe biblique, temps de prière dominicale en l'absence d'eucharistie).

Elles portent les réalités locales du quotidien des habitants et savent s'en faire l'écho. Elles permettent de vivre l'amitié fraternelle sans hiérarchie et sont attachées à faire vivre des temps de rencontre autres que liturgiques. L'appartenance au territoire local est forte et choisie de la part des membres de ces équipes.

■ Les équipes de relais à l'écoute de l'Esprit Saint ont pour mission d'inventer avec leurs pasteurs une véritable « pédagogie de la conversion et de la transformation de la paroisse ».

■ Les communautés locales

- La proximité est le premier échelon qui permet de créer une unité pour permettre d'avoir une dynamique communautaire.

- Il est donc important de permettre à cette échelle d'avoir un rendez-vous hebdomadaire de proximité des communautés chrétiennes. Cela peut être une célébration, un temps de prière... avec ou sans eucharistie, voire des ADAP, des assemblées de temps de paroles.

- L'échelon de proximité est le lieu d'évangélisation de par les rencontres quotidiennes des chrétiens avec d'autres, dont des non-chrétiens (Intermarché, chorale, rue...) qui permettent l'écoute et l'attention envers autrui.

- Nous aurions besoin d'équipes de chrétiens de proximité pour répondre à l'ensemble des besoins de leur « voisinage » de vie et/ou de travail et/ou de loisirs (baptêmes, mariages, funérailles, annonce de la Foi, catéchèse, liturgies, ... , de façon transverse) ; ils seraient comme des accompagnateurs de catéchumènes ; ce changement pourrait être mis en œuvre par étape, nos ministres ayant un rôle d'accompagnement.



■ Qu'est-ce qu'on attend d'une équipe de proximité ? De la proximité ! connaître les gens, demander des nouvelles du malade ou de l'enterrement du neveu...

■ Il est nécessaire que les paroissiens aient des personnes référentes, sans se cantonner à donner la feuille de chant. Il faut des gens disponibles, qui soient reconnus par les personnes du quartier.

■ On ne peut être chrétien tout seul. On a besoin des autres. Dans les groupes ou équipes paroissiales, se vit une convivialité, une fraternité. Notre paroisse a entamé une réflexion et la mise en place de Communautés Locales regroupant l'animation de plusieurs clochers.

■ Comment réconcilier ces populations, les rapprocher, les aider à se comprendre ? Comment être un chrétien qui vit des actes et annonce la parole de Dieu dans la vie de tous les jours sans être dans une posture cléricale.

■ Pourquoi ne pas généraliser des communautés locales unissant quelques clochers ? Elles seraient animées par des équipes composées de laïcs (avec si possible des diacres). Ces équipes d'animateurs de communautés devraient, d'une part, s'appuyer sur l'étude régulière de la Parole de Dieu et d'autre part, suivre une formation pastorale adéquate. Il va de soi qu'elles s'intégreraient dans la «Cité» et devraient donc mener des actions en direction des habitants.

■ Nous pourrions aussi beaucoup responsabiliser les paroissiens locaux. Ceci suppose de «recruter» des bénévoles investis de responsabilités qui pourraient les dépasser. Ceci pourrait aussi entraîner la formation d'îlots trop autonomes.

■ Les communautés locales de base. Ce sont des de petits « foyers de vie chrétienne » vivant sur un petit territoire à échelle de relations humaines de proximité avec de véritables atouts pour la vie de disciples missionnaires qui s'entraident, par la foi et la charité, et vivent en missionnaires de l'Évangile. Il s'agit pour cette communauté de porter un regard de foi sur ce que l'Esprit réalise dans les cœurs et les situations locales, d'opérer des discernements en vue de greffer sur l'œuvre de l'Esprit des initiatives apostoliques avisées. Ce sont de telles communautés qui préparent la visite du prêtre en lui proposant son regard théologique et ses initiatives notamment au niveau de la catéchèse des enfants, catéchèse de proximité. (Sans cette proximité d'une famille accueillant des enfants, c'est l'effondrement de la catéchèse ; elle s'opère sous nos yeux.) Ce faisant les communautés deviennent sujet de l'Évangélisation. Ce sont de telles communautés qui vont prendre par la main le prêtre pour telle ou telle visite : personnes malades, personnes en difficultés, personnes en quête de libération, nouveaux arrivants.

■ « Communautés de proximité », notion qui semble fondamentale en tant que « signe d'Église » dans un quartier, un territoire car les communautés sont « ouvertes » à toute la population. La proximité pourrait se définir comme se faire proche des lointains ET de ceux qui sont tout à côté : l'un ET l'autre et non l'un OU l'autre. Se faire proche : pas nécessairement pour une proposition de sacrement



LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

ou d'invitation à la messe : penser à des concerts, à des fêtes de voisins, des brocantes, fêtes des fleurs...

■ Les équipes de Relais ne sont pas nécessaires quand la paroisse est petite en superficie. Définir ce qu'est un relais, sa mission. Peut-être réinventer ces équipes de relais en fonction de nouvelles paroisses. Cela peut changer avec les nouvelles paroisses. La notion de relais ne serait plus géographique, mais basée sur la proximité (c'est ce qui existe actuellement).

■ C'est quoi cette proximité ? Si elle n'est pas géographique, quels sont les critères de « recrutement » (engagements, services) ?

■ Le relais ne se limite pas à un redécoupage géographique. Il y a une notion de petite cellule ecclésiale de base.

- la notion de relai change pas mal d'un endroit à l'autre.
- l'équipe de proximité demande des personnes en nombre suffisant et disponibles.
- l'équipe de proximité doit accueillir les demandes (baptême, mariage, obsèques, caté etc...). Elle doit pouvoir aiguiller les fidèles vers les prêtres ou laïcs selon les demandes.
- une équipe de proximité doit être connue et reconnue, faire preuve d'une certaine disponibilité, être à l'écoute des besoins, doit laisser la préséance à l'Esprit Saint grâce à la prière, s'accorder avec le prêtre, avoir une bonne connaissance des services offerts sur la paroisse.
- est-ce qu'il ne faudrait pas avoir une réflexion approfondie, à partir des missions de l'Église, telles que les a rappelées le Père Christophe Rimbault dans sa récente conférence, à savoir : ANNONCER = PROPHETE ; SERVIR = ROI ; CELEBRER = PRETRE ...et se demander pour chacune de ces missions :
 - ce qui peut et doit être mutualisé pour s'adapter aux moyens humains (prêtres et laïcs), un peu à l'image de ce qui se passe entre les paroisses du Centre-Ville, mais qui pourrait être élargi
 - ce qui doit absolument être maintenu en proximité.

■ Cela revient sans doute à mettre en place des petites communautés, fraternités, très locales où les gens peuvent se retrouver pour prier (CELEBRER), s'entraider, en élargissant l'entraide au voisinage (SERVIR) et peut-être avec comme conséquence de proposer la rencontre avec le Christ (ANNONCER).

■ Ces petites communautés ne peuvent évidemment exister que s'il y a un minimum de personnes qui se mobilisent et qu'il y a quelqu'un pour assumer la responsabilité de l'animation. Mais par ailleurs elles ne doivent pas être laissées à elles-mêmes et un lien fort doit être établi avec la paroisse. Celle-ci devra non seulement rassembler les communautés, notamment pour l'Eucharistie, mais ne pas hésiter à aller vers ces communautés, à les visiter, un peu comme les premiers apôtres.

ÉQUIPES LOCALES

- Éviter la mort des clochers.
- Remettre au goût du jour les équipes de relais avec mise en place de permanences, accueil téléphonique puis physique.
- Créer des équipes d'animation ou communautés locales ou de proximité avec le souci d'y retrouver les 3 grands pôles : Vie spirituelle, Annonce de la foi et Charité.
- Les relais paroissiaux sont des foyers de vie chrétienne au sein d'une paroisse. Communautés animées par les baptisés, ils font vivre l'Eglise dans les réalités humaines des communes et des quartiers. Leur vitalité dépend de cette présence. Plus les chrétiens affinent leur regard évangélique sur les réalités et les gens de leur entourage, plus ils deviennent disciples-missionnaires, capables de vivre avec conviction de l'Evangile de Dieu dans leurs rencontres quotidiennes. C'est leur manière de répondre à la triple mission d'évangélisation de l'Eglise : annoncer l'Evangile, prier et célébrer le salut, servir la vie des hommes. Chaque chrétien du relais n'exerce pas nécessairement l'ensemble de ces trois missions ; mais le relais doit s'assurer qu'elles soient prises en charge.
- Ainsi pouvons-nous définir les relais paroissiaux dans la situation actuelle du diocèse. Urbains, rurbains ou ruraux, ils sont divers : ils prendront des visages différents selon les charismes des chrétiens et selon les lieux, même au sein d'une même paroisse. Quant aux charismes, il importe qu'ils soient repérés, reconnus et honorés dans leur richesse toujours surprenante. Quant aux lieux, il est souhaitable que les relais prennent progressivement conscience de leur enracinement local (moyens de communication, vie économique, établissements scolaires, EHPAD, vie associative, patrimoine et traditions locales, etc.) qui influe sur leur manière de comprendre leur mission. Y pourvoir est le rôle des équipes d'animation de relais, sous la responsabilité des équipes pastorales.
- La mobilité des chrétiens avec leurs charismes spécifiques mais aussi celle d'autres personnes, le vieillissement et l'arrivée de plus jeunes font que les relais eux-mêmes représentent des réalités mouvantes ; il y a des relais qui peuvent disparaître et d'autres qui peuvent naître. On ne finira jamais d'apprendre à donner de la place aux nouveaux arrivants et aux nouvelles générations ; ce qui nécessite la disponibilité de tous à ajuster continuellement leurs manières de faire.
- Les relais peuvent aussi susciter des personnes référentes, « veilleurs » ou « personnes-relais » dans les communes ou les quartiers, personnes connues et ouvertes aux autres.
- Nous essayons autant que faire se peut de créer dans chaque clocher un réseau de personnes référentes (nous partons souvent de rien ou presque). A terme c'est à partir de ces réseaux que pourra se constituer un conseil pastoral efficace dont il est permis de penser qu'il est une pièce essentielle de la pastorale paroissiale servant d'interface entre l'EAP et la communauté paroissiale. C'est le conseil de la paroisse et non le conseil du curé (can 532). Il est aussi lieu de prise en compte

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

des réalités plus locales. Il est lieu de réflexion et de proposition en dialogue avec l'EAP. Il ne saurait être remplacé par les assemblées paroissiales qui sont des temps forts de rassemblement et de consultation de la communauté.

■ La foi dans la réalité des hommes est différente en ville et en campagne mais aussi selon le lieu (géographique). La distance peut être un frein à la vie de la communauté paroissiale. Il y a nécessité de reformer des petites communautés dans les villages avec des activités propres à chacune comme le chapelet.

■ Je rêve que se constituent, en zone rurale, de petites Communautés fraternelles de laïcs, actives et priantes, constituées d'un petit nombre de clochers qui se soutiennent et travaillent ensemble à la mission.

■ Le fait de pouvoir se réunir de temps en temps près de chez soi permet à davantage de laïcs de se sentir concernés par la vie de la paroisse. Nous nous entraïdons à vivre notre baptême ; nous formons de petites communautés et ne nous sentons plus isolés. Il est important de relire ce que fait l'Esprit sur le territoire, d'échanger sur ce que nous vivons, de parler des personnes isolées, âgées ou malades qui auraient besoin d'une visite,... Les groupes bible dispersés sur le territoire sont aussi des lieux de rencontre des chrétiens et de proximité ; il arrive que des non chrétiens en recherche y participent.

■ Les communautés ecclésiales

Entrer par la porte des communautés ecclésiales animées par un ou plusieurs laïcs engagés, reconnus et formés (voir rémunérés) et accompagnés par un prêtre.

■ La mise en place de petites communautés fraternelles dans tous les clochers qui sont appelées à devenir des communautés missionnaires. Elles constituent un noyau chrétien à partir duquel sont accueillies des personnes non chrétiennes avec le souci d'adapter notre langage. En outre, pour favoriser la fraternité, dans la paroisse nous avons mis en place chaque premier dimanche du mois « l'apéro du parvis ».

■ Je n'ai pas de mode d'emploi de la "communauté", ni d'idées précises, je pressens juste qu'elle doit répondre à certains critères : locale, proximité ; adaptée aux jeunes (enfants, jeunes parents, adultes en activité) ; adaptative c'est à dire répondre aux besoins locaux et ne pas avoir un comportement imposé par des instances déconnectées de la réalité ; demande un engagement de tous (l'Eglise c'est TOUT le peuple des baptisés et pas que les ministres ordonnés), donc bien sûr "sacrifier" une part de son confort et sa routine ; savoir laisser la place.

■ La "communauté" présente des risques : la gouroutisation de certain(e)s (incontournable, indispensable, décidant de tout car toujours présent...), on a tous des gourous dans nos paroisses ; isolement par rapport à la paroisse ; manque des personnes engagées ; manque de formation.

ÉQUIPES LOCALES

■ La structure de “communauté” doit mieux nous permettre de nous rapprocher des gens. Mais encore une fois il ne s’agit pas de déléguer le service aux seuls ministres ordonnés mais d’en être acteur : « Montre-moi donc ta foi sans les œuvres ; moi, c’est par mes œuvres que je te montrerai la foi » (Jc 2-18). Il faut faire comprendre que c’est l’affaire de tous et non pas l’affaire d’autres que moi.

■ Que des territoires bornés soient gérés par des cellules de base de la vie communautaire : animation de la prière, service des pauvres, service des malades, service de proximité, gestion des biens, catéchèse,... ce qui correspondrait à autant de binômes ou trios que de missions à honorer sur le territoire sans oublier la découverte du patrimoine comme outil d’évangélisation.



point abordé par l’équipe d’éveil synodal

Ce qu’en disent les textes

■ Isaïe 41, 19-20

« Dans le désert, je mettrai du cèdre, de l’acacia, du myrte et de l’olivier. Dans la steppe, je planterai du genévrier, du platane et du cyprès côte à côte, afin qu’ils voient et qu’ils sachent, qu’ils observent et comprennent tous, que la main du Seigneur a fait cela ».

■ Evangelii Gaudium

29. Les autres institutions ecclésiales, communautés de base et petites communautés, mouvements et autres formes d’associations, sont une richesse de l’Église que l’Esprit suscite pour évangéliser tous les milieux et secteurs. Souvent elles apportent une nouvelle ferveur évangélisatrice et une capacité de dialogue avec le monde qui rénovent l’Église. Mais il est très salubre qu’elles ne perdent pas le contact avec cette réalité si riche de la paroisse du lieu, et qu’elles s’intègrent volontiers dans la pastorale organique de l’Église particulière. Cette intégration évitera qu’elles demeurent seulement avec une partie de l’Évangile et de l’Église, ou qu’elles se transforment en nomades sans racines.

■ Lettre pastorale de Mgr Dufour - 2005

III. Les relais paroissiaux

1. Définition

Les relais paroissiaux sont des foyers de vie chrétienne. Communautés animées par les baptisés, ils font vivre l’Eglise dans les réalités humaines des communes et des quartiers. Ils répondent à la triple mission d’évangélisation de l’Eglise : prier et célébrer le salut, annoncer l’Evangile, servir la vie des hommes.

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

Ainsi pouvons-nous définir les relais paroissiaux dans la situation actuelle du diocèse. Urbains ou ruraux, ils sont divers ; ils prendront des visages différents selon les charismes des chrétiens qui les animent et selon les lieux, même au sein d'une même paroisse. Ils sont animés par des équipes d'animation de relais, sous la responsabilité des équipes pastorales.

2. une mission de proximité

Les relais pourront aussi susciter des «veilleurs», ou «personnes-relais» dans les communes ou les quartiers, connues et attentives aux personnes.

■ Diocèse d'Evreux

Les Communautés locales

Les communautés locales regroupent plusieurs villages ou quartiers. La taille, le milieu rural ou urbain contribuent à beaucoup diversifier ces communautés.

Chaque communauté locale a sa personnalité, son histoire et son projet, sans bénéficier du ministère d'un prêtre pour elle seule, et c'est l'appartenance à la paroisse qui garantit son identité chrétienne.

En conservant ainsi un échelon de communauté à taille humaine, la proximité est maintenue.

C'est dans la paroisse que la communauté locale s'élargit dans une plus grande diversité, par la communion organique avec ses voisines.

C'est dans la paroisse que se coordonnent les activités pastorales présentes dans chaque communauté, ainsi que les activités pastorales communes à toutes les communautés.

La communauté locale, comme Peuple de Dieu, choisit les membres de l'Équipe d'Animation Locale (E.A.L.).

L'Équipe d'Animation Locale élabore et met en œuvre ses objectifs particuliers dans le cadre du projet pastoral paroissial ; elle est responsable vis-à-vis de l'Équipe d'Animation Pastorale (E.A.P.), avec laquelle elle est en relation habituelle.

Certaines dimensions de la mission : catéchèse, liturgie, solidarité, etc. sont confiées à des équipes de chrétiens.

Quelles sont vos propositions ?

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

CONSEIL ÉCONOMIQUE

Ce que vous en pensez

■ Le Conseil Économique est indispensable (et même obligatoire).

On a conscience qu'on va toucher « au nerf de la guerre » en mettant les sous dans le même pot... ça n'a jamais été facile, mais on y est arrivé avec les nouvelles paroisses après le Synode.

L'Ordonnance du 1^{er} novembre 1989 oblige à mettre en place les nouvelles paroisses et leur nouveau fonctionnement. Avant c'était seulement le curé et sa paroisse. Un nouveau vocabulaire est apparu :

- Conseils pastoraux de paroisse,
- Conseils économiques,
- Relais paroissiaux,
- Équipes d'animation,
- Équipes pastorales.

■ La nécessité de la formation est devant nous :

- formation des équipes pastorales,
- formation des membres des Conseils économiques et Pastoraux,
- formation des animateurs de communautés locales ou équipes de relais.

Nous payons 10 ans d'absence de propositions diocésaines sur la question.

On peut appeler au Conseil Économique une personne qui n'a pas la foi mais qui est compétente.

■ Tâches du Conseil économique de paroisse :

- le suivi des comptes
- l'élaboration d'un budget
- l'état des finances pour voir sur quoi les équipes peuvent s'appuyer.

Élaborer une stratégie pour les 3 années à venir.

On investit dans quoi ? Par exemple, le changement des chaises de l'église.

Discerner les dépenses prioritaires par rapport aux dépenses accessoires.

Quel budget disponible pour les actions de la paroisse ?

■ Place du Conseil économique au sein de la paroisse :

L'équipe pastorale doit avoir un lien avec le Conseil Économique, avoir connaissance des finances.

Le curé assure le lien entre le Conseil Économique et l'EAP.

Le prêtre peut avoir un regard pastoral (par rapport au Conseil Économique, composé de laïcs compétents ayant reçu une lettre de mission avec un mandat



LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

limité). Pas besoin que le prêtre y soit toujours présent mais on lui communique le compte-rendu et il répond, il tranche, par rapport à quelques questions qui lui sont soumises.

Des mouvements demandent des subventions au Conseil Économique.

Avec le conseil économique, le curé a une vision globale des choses. Il est vraiment le cœur de la vie paroissiale.

■ Des constats : dichotomie entre le service diocésain de l'économet et le service pastoral paroissial.

Des souhaits et des rêves : reconnaître le rôle des économes paroissiaux par une lettre de mission afin qu'ils puissent être une interface entre le projet pastoral paroissial et l'économet diocésain.

CONSEIL ÉCONOMIQUE

Ce qu'en disent les textes

■ Code de droit canonique (1983)

Canon 537 : Il y aura dans chaque paroisse le conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'Évêque diocésain aura portées ; dans ce conseil, des fidèles, choisis selon ces règles, apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse.

Le conseil (diocésain) pour les affaires économiques et l'économe

Canon 492 : §1 Dans chaque diocèse sera constitué le conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil et remarquables par leur probité.

Canon 493 : Il revient au conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 : §1 Dans chaque diocèse l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le conseil pour les affaires économiques, nommera un économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité. §3 Selon les directives définies par le conseil pour les affaires économiques, il revient à l'économe d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées. §4 À la fin de l'année, l'économe doit rendre compte des recettes et des dépenses au conseil pour les affaires économiques.

■ Instruction « La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église » de la Congrégation pour le Clergé (2020)

101. La gestion des biens dont dispose chaque paroisse d'une façon ou d'une autre constitue un domaine important d'évangélisation et de témoignage évangélique, devant l'Eglise et la société civile car, comme l'a rappelé le Pape François, « tous les biens que nous possédons, le Seigneur nous les donne pour que le monde, l'humanité, aillent de l'avant, et pour aider les autres ». Le curé ne peut donc, ni ne doit être seul pour accomplir une telle fonction, il est nécessaire qu'il soit assisté par des collaborateurs pour administrer les biens de l'Église avant tout avec un zèle évangélisateur et un esprit missionnaire.

102. Pour cette raison, il faut nécessairement constituer dans chaque paroisse le Conseil pour les Affaires Économiques, qui est un organisme consultatif, présidé par le curé et formé d'au moins trois fidèles ; le nombre minimum de trois est nécessaire pour qu'on puisse considérer que ce Conseil est "collégial" ; il faut

LA PAROISSE, UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS

AU SEIN D'UNE ÉGLISE STRUCTURÉE

rappeler que le curé préside le Conseil pour les Affaires Économiques mais n'est pas compté parmi ses membres.

103. En cas d'absence de normes spécifiques données par l'Évêque diocésain, c'est le curé qui détermine le nombre des membres du Conseil, en rapport avec la grandeur de la paroisse, et s'ils doivent être nommés par lui ou plutôt élus par la communauté paroissiale.

Les membres de ce Conseil n'appartiennent pas nécessairement à la paroisse elle-même, ils doivent être de bonne réputation et experts dans les questions économiques et juridiques pour pouvoir rendre un service effectif et compétent, de manière à ce que le Conseil ne soit pas un organisme purement formel.

104. Rien n'empêche que la même personne puisse être membre du Conseil pour les Affaires Économiques de plusieurs paroisses, lorsque les circonstances le demandent.

106. Le Conseil pour les Affaires Économiques peut jouer un rôle de particulière importance pour développer, à l'intérieur des communautés paroissiales, la culture de la coresponsabilité, de la transparence administrative et de l'attention aux besoins de l'Église. En particulier, la transparence doit être entendue, non comme une simple présentation formelle des données, mais plutôt comme une juste information de la communauté et une occasion favorable pour sa formation active.

107. Ordinairement, l'objectif de la transparence peut être atteint avec la publication du compte-rendu annuel qui doit être d'abord présenté à l'Ordinaire du lieu, avec l'indication détaillée des entrées et des sorties. Ainsi, étant donné que les biens appartiennent à la paroisse, non au curé, qui en est cependant l'administrateur, l'ensemble de la communauté pourra se rendre compte de la manière dont les biens sont administrés, ainsi que de la situation économique de la paroisse et des ressources dont elle peut effectivement disposer.

■ Guide pastoral pour les paroisses du diocèse de Limoges, Mgr Soulier (1996)

Le Conseil économique paroissial doit être constitué dans toutes les paroisses, selon le Canon 537. Présidé par le modérateur, il est composé de personnes compétentes, désignées par l'équipe pastorale après consultation du Conseil pastoral de paroisse. Dans sa composition, on veille à ce que les relais paroissiaux soient représentés. Le mandat de ses membres est de cinq ans, renouvelable.

Le Conseil économique paroissial assure avec le modérateur l'administration des biens de la paroisse. Il examine le budget paroissial, veille à la bonne gestion du patrimoine. Il doit être consulté avant de gros travaux, tout achat ou vente d'immobilier ou de matériel important et avant toute embauche de personnel. Il a une tâche d'information et d'éducation auprès des chrétiens de la paroisse sur la vie économique de l'Église.

Il veille à ce que la gestion de paroisse soit conforme aux directives et aux orientations diocésaines dont il se tient informé. Il est représenté aux réunions diocésaines concernant les affaires économiques.

Le Conseil économique se réunira plusieurs fois dans l'année à un rythme qu'il déterminera et, éventuellement, à la demande du curé ou du Conseil pastoral.

Le Conseil économique doit être réuni pour établir la situation financière et les inventaires au moment du départ du curé et pour les présenter à l'économe diocésain et au nouveau curé.

Il sera rédigé un compte-rendu de chacune des rencontres à l'usage des membres du Conseil économique.

■ **Au service des paroisses, Convictions et perspectives, Un guide pratique, Diocèse de Limoges (2008)**

Convictions

- Le Conseil économique est attentif à l'esprit de solidarité entre les relais paroissiaux et avec l'Église diocésaine et universelle.
- Il peut déléguer une partie de la gestion dans les relais à une personne ou une équipe qui agit sous son contrôle.

Perspectives

- Le Conseil économique, représenté au Conseil pastoral, réfléchit aux incidences pastorales de ses choix économiques.
- Le Conseil économique veille à une bonne communication à l'ensemble de la paroisse de l'état de ses ressources et des orientations de son budget.

Quelles sont vos propositions ?



LA CONVERSATION DANS L'ESPRIT

Le but est de « discerner, dans la prière et le dialogue, les chemins que l'Esprit nous demande de suivre. » Elle se veut un lieu où la vérité est convoquée selon les conditions suivantes :

- Donner la première place à Dieu et à l'Esprit Saint en se disposant à l'exercice qui va se vivre, en demandant de chercher la volonté de Dieu, habituellement grâce à un partage de la Parole et un temps de prière.
- Offrir une attitude d'accueil de ce qui va se dire, jumelée à un désir de faire la vérité ensemble, pour accueillir les déplacements intérieurs suscités par cette écoute.
- Oser une prise de parole personnelle où chaque individu peut se dire en vérité, librement, et se sentir écouté.
- Manifester une écoute active sans préjugés qui permet un ou plusieurs déplacements intérieurs personnels.
- Faire une place importante à ce qui s'entend des autres pour se laisser surprendre et peut-être discerner un mouvement d'ensemble qui appelle à autre chose.
- Tout au long de la démarche, porter attention aux mouvements intérieurs qui nous habitent. Cela est aussi un bon indicateur de l'accueil de la volonté de Dieu et des "réponses" que l'Esprit Saint inspire.

NOUS VOUS PROPOSONS D'UTILISER LA MÉTHODE SUIVANTE DURANT LA MATINÉE POUR CHACUN DES DOMAINES ÉTUDIÉS :

- 1 **Lecture collective** de la prière de Mgr Bozo en page 3
- 2 **Choix du domaine** travaillé dans le livret
- 3 **Lecture** de « Ce que vous en pensez »
- 4 **Temps de silence**, prise de note
- 5 **Lecture** de « Ce qu'en disent les textes »
- 6 **Temps de silence**, prise de note
- 7 **Temps personnel de réflexion** autour de la question « Quelles sont vos propositions ? »
- 8 **1er tour de parole** : chaque personne prend la parole un maximum de trois minutes (cela peut varier selon le nombre de personnes participantes et le temps accordé à la rencontre) pour partager aux autres le principal élément qui ressort de sa réflexion sur la ou les questions sur lesquelles elle a réfléchi. Il n'y a pas de discussions. Les autres écoutent, seulement et tout simplement ce que chaque personne partage. Quand toutes les personnes ont eu l'occasion de parler, la personne qui anime invite le groupe à prendre 2 minutes de silence pour écouter intérieurement et écrire ce qui a le plus résonné ou qui a suscité plus de résistance, dans ce qui a été partagé.
- 9 **2e tour de parole** : C'est un temps où chaque personne partage les « résonances », l'élément le plus important de ce qu'elle a noté après le premier tour. Encore là, on écoute la parole de chacun, chacune. Il n'y a pas d'interactions entre les personnes. Si une personne se « reconnaît » dans ce qu'une autre a dit, ne pas hésiter à répéter ce qui a déjà été dit. La répétition d'un même élément, faite de manière naturelle et non-intentionnée, peut surprendre et même venir confirmer ce que chaque personne perçoit comme le Souffle de l'Esprit. Une fois de plus, prendre quelques instants de silence pour se mettre à l'écoute et noter ce que l'Esprit veut nous dire à travers le partage des résonances, des résistances et des concordances entendues au 2e tour.
- 10 **3e tour de parole** : Chaque personne partage l'élément principal de ce qu'elle a retenu des deux premiers tours de table en termes de convergences, de points communs, de perspectives. Il est aussi révélateur et constructif de noter et partager les divergences car les identifier peut permettre d'arriver à une meilleure convergence. Cela permet d'en arriver à faire des choix, à prendre une décision sur une nouvelle étape, à nommer quels pas l'Esprit Saint nous appelle à faire ensemble.

